



## *M1 en alternance*

**3 septembre 2015 : bienvenue dans l'académie de Créteil!**

Vous êtes étudiants en 1<sup>ère</sup> année de master, et vous avez été recrutés comme « alternants » par le Rectorat de l'académie de Créteil pour cette année 2015/2016 : le SNUipp-FSU, 1<sup>er</sup> syndicat de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, vous souhaite la bienvenue dans les trois départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne !

**Tout au long de l'année, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp-FSU pour vos questions, ou vos difficultés.**

La FSU de Créteil s'est beaucoup mobilisée pour faire évoluer votre situation. Avec vous, nous continuerons à le faire tout au long de cette année.

### **Voici ce que le SNUipp et la FSU revendiquent :**

Face à la crise du recrutement, et parce que nous portons la nécessité de donner une formation de qualité aux futurs enseignants : la FSU revendique des **pré-recrutements**, sous statut d'élève-fonctionnaire (et non de contractuel), à la fois pour attirer des jeunes vers le métier et pour leur assurer une formation de qualité. Ce statut doit permettre d'étudier dans de bonnes conditions, de réussir le concours (identique pour tous). L'étudiant ne doit pas être utilisé comme moyen d'enseignement (donc uniquement de la pratique accompagnée). En contrepartie l'étudiant devrait s'engager à enseigner plusieurs années dans l'académie qui l'a pré-recruté. Le dispositif de pré-recrutements que nous revendiquons doit s'étendre à toutes les académies déficitaires (actuellement ne sont concernées que les académies de Créteil et de Guyane).



## Pour le moment :

- **Le statut :** Les « M1 en alternance » entrent dans le dispositif « apprentis de la fonction publique » (4000 apprentis prévus en 2015, 10 000 les années suivantes, postes financés hors plafond d'emplois).

*Le statut devrait être un **statut de droit public** puisque l'employeur est l'Education Nationale, mais rien n'est encore clairement annoncé par le ministère à ce jour. La FSU revendique un statut d'élève-fonctionnaire.*

- **Le salaire :** Les « M1 en alternance » sont **payés à temps plein** (SMIC) sur 12 mois (y compris les vacances). Leur contrat s'arrête quand ils deviennent fonctionnaires-stagiaires.

*Le statut d'élève-fonctionnaire revendiqué par la FSU permettrait aux élèves recrutés d'avoir une rémunération inscrite dans la grille indiciaire des professeurs des écoles, et de bénéficier d'emblée de tous les droits des fonctionnaires.*

- **Le contrat :** Les « M1 en alternance » s'engagent à suivre un master 1 sur une modalité particulière : **une semaine en observation** puis **12 semaines** dans des classes, en **responsabilité** (remplacement de stages de formation continue des titulaires, de directeurs ou autres). Une semaine en début d'année, comprise dans les 12 semaines, est prévue en « **pratique accompagnée** ». Les stages durent ensuite de une à trois semaines. Les « M1 en alternance » peuvent rompre le contrat et dans ce cas, réintègrent un M1 MEEF ordinaire.

*Pour la FSU, un étudiant qui part en stage sans préparation en lien avec l'enseignant de la classe et sans suivi, cela s'appelle du remplacement, tout simplement, pas de la formation ! Pour la FSU, on ne peut parler d'alternance s'il n'y a pas d'accompagnement conséquent sur le terrain et une analyse de pratiques liées aux enseignements didactiques à l'ESPE. Nous avons demandé que les « M1 en alternance » aient 2 jours de pratique accompagnée au début de chaque stage.*

- **La formation :** Les « M1 en alternance » ont 268h de formation.

*La FSU dénonce une perte de 220h par rapport à la maquette M1 - MEEF banale.*

*La FSU demande qu'à minima, les « M1 en alternance » bénéficient du même horaire que les autres M1 sur 3 ans. Il s'agit donc dès maintenant de prévoir une 3<sup>e</sup> année de formation, pour que cette formation ne soit pas considérée comme « au rabais » par rapport au MEEF ordinaire...*

**Toute cette année, nous serons à vos côtés pour répondre à vos questions et vous apporter aide et soutien, comme nous continuerons d'intervenir à tous les niveaux pour faire évoluer positivement votre situation.**

## Alors à bientôt... et surtout très bonne rentrée à toutes et tous !

### SNUipp 77

12 bd de l'Almont  
BP 85 77001 Melun cedex  
Tél. : 01.64.09.54.00  
Fax : 01.60.68.18.76  
snuipp77.lesdebuts@gmail.com  
Site : <http://www.77.snuipp.fr>  
*En alternance à Lieusaint et Torcy,*  
*Permanence à l'ESPE :*  
mardi et vendredi de 10h à 13h

### SNUipp 93

Bourse Départementale du travail,  
1 place de la Libération,  
93016 Bobigny cedex  
Tél. : 01.48.96.36.11  
Fax : 01.48.96.36.80  
Mail : [snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr)  
Site : <http://www.93.snuipp.fr>  
*Permanence à l'ESPE :*  
lundi et jeudi de 11h30 à 13h

### SNUipp 94

Maison des Syndicats,  
11/13 rue des Archives, 94000 Créteil  
Tél. : 01.49.56.97.10  
Fax : 01.49.56.97.20  
Mobile : 06.33.92.90.10  
Mail : [snu94@snuipp.fr](mailto:snu94@snuipp.fr)  
Site : <http://www.94.snuipp.fr>  
*Permanence à l'ESPE :*  
lundi et jeudi de 11h30 à 13h